

Les compagnies aériennes devront fermer leurs vols intérieurs en cas d'alternative ferroviaire

23 juin 2020



En contrepartie d'une aide de **sept milliards d'euros débloquée par le gouvernement pour sortir de la crise**, Air France devait abandonner les liaisons intérieures desservies par le train en moins de 2 h 30. Pour que ses concurrents *low cost* ne reprennent pas ce créneau, le gouvernement a annoncé lundi 22 juin que toutes les compagnies aériennes seraient concernées par cette interdiction.

« Il n'est pas envisageable que des opérateurs quels qu'ils soient, notamment low cost, viennent s'y insérer [dans les créneaux délaissés]. Donc, nous prendrons un arrêté pour des raisons environnementales, compatible avec le droit européen, de manière à ce qu'il n'y ait pas ces effets de distorsion de concurrence », a expliqué sur RTL Jean-Baptiste

Djebbari, secrétaire d'État aux Transports. « *Les lignes seront supprimées en concertation avec les régions* », a précisé le secrétaire d'État, évoquant des discussions qui doivent s'engager « *au retour de l'été* ».

Pour le laboratoire d'idées The Shift Project, qui vient de publier ses propositions phares pour le secteur aérien, il faudrait aller plus loin et « *supprimer d'ici fin 2022 des liaisons aériennes domestiques là où l'alternative ferroviaire est satisfaisante, soit inférieure à 4 h 30, quelle que soit la compagnie aérienne* ». Le train étant en moyenne 40 fois moins émetteur qu'un voyage en avion, la suppression de l'exploitation de ces lignes permettrait de réduire de 30 % les émissions du trafic aérien domestique d'ici 2025, estime The Shift Project.

Quant à la Convention citoyenne pour le climat, **qui vient de rendre ses 150 mesures au président de la République**, elle propose d'organiser « *progressivement la fin du trafic aérien sur les vols intérieurs d'ici 2025, uniquement sur les lignes où il existe une alternative bas carbone satisfaisante en prix et en temps (sur un trajet de moins de 4 heures)* ».

- **Source** : [Novethic](#).
- **Photo** : [Pxhere](#).

- Emplacement : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Les-compagnies-aeriennes-devront-fermer-leurs-vols-interieurs-en-cas-d-alternative-ferroviaire>